

Photo

Nature de la formation : LE BAC PROFESSIONNEL ESTHETIQUE - PARFUMERIE

Période : sept. 2011 à juillet 2014 – **Durée** : 3 ans – **Lieu** : International Silvyta TERRADE –

73 rue Louis Blanc – 69006 LYON Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82 69 11457 69 auprès du Préfet de Région Rhône Alpes.

Objet de la formation : Contenu du référentiel du BAC PROFESSIONNEL D'ESTHETIQUE – PARFUMERIE –

Pré requis : 3^{ème} admissible en seconde (sur dossier), Seconde. Les candidates présenteront le CAP en fin de 2^{ème} année.

INSCRIPTION / ou REINSCRIPTION DE L'ELEVE :

NOM : **Prénom** :

Adresse : VILLE CP

Né(e) le à Code postal Nationalité

Niveau scolaire : Diplôme en cours : Diplôme obtenu :

Etablissement fréquenté : Ville : CP

Les Parents ou le représentant légal : Le(s) soussigné(s),

Monsieur : NOM et Prénom :

Profession Demeurant

Madame : NOM et Prénom :

Profession Demeurant

Agissant en qualité de Père, Mère, Tuteur, Elle-même, Autre (en toutes lettres) :

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Téléphone portable	Téléphone fax
Père :				
Mère :				
Elève :				
EMAIL PARENTS		EMAIL ELEVE		

Montant de la scolarité 1^{ère} année : €

	COUT ANNUEL	COMPTANT	PAIEMENTS ECHELONNES	
		- 3%	ACOMPTE ANNUEL	MENSUALITES (sans frais)
BAC PRO Présentation au CAP en fin de 2 ^{ème} année	4200€	4074€	600	11 mensualités de 327,27€
Sont compris dans la scolarité : Soins corps, Drainage esthétique, Shiatsu, modelage californien, Réflexologie, les soins hydro esthétique, et les produits de soin.				

ORGANISATION DU REGLEMENT A L'INSCRIPTION :

- **ACOMPTE** 1^{ère} année : 600 € réglé le Chèque n°

- **FOURNITURES** : 590 € réglé le Chèque n°

Le chèque des fournitures sera débité au mois d'août

(Liste à votre disposition comprenant tous les produits maquillage, épilation, ongles, linge, tenue professionnelle, matériel, fascicules professionnels.

Tous les produits blancs utilisés en cours sont fournis par l'Ecole durant toute la scolarité)

Prévoir en 3^{ème} année : 70 € (complément de fournitures kit faux-ongles et soins corps pour l'examen). Prescripteur d'UV offert aux élèves (valeur 120 €)

PIECES ADMINISTRATIVES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 3 photos d'identité
- 2 Photocopies de la carte d'identité recto/verso
- 2 Titre s de séjour pour les étrangers
- 2 Certificats de la journée Militaire et/ou attestation de recensement
- Dispense pour la gymnastique (s'il y a lieu)
- 1 attestation de Responsabilité civile
- 2 Copies des Diplômes obtenus (CAP, BTS...)
- 10 enveloppes vierges 23x16 timbrées (Tarif + 100 g)
- 10 enveloppes vierges 22x11 timbrées (Tarif 50 g)
- Taille vêtement pour la tenue de pratique professionnelle

Modalités de la scolarité :

Les moyens pédagogiques : Salles de pratiques et d'application technique. Salles de cours théoriques. Matériels techniques. Produits. Dossiers pédagogiques.

Les modalités de contrôle des connaissances, nature de la sanction éventuelle de la formation : Contrôles continus hebdomadaires. Examens blancs trimestriels, présentation aux examens, attestation de l'Etablissement.

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat : Tous nos professeurs sont habilités par le rectorat de Lyon (dépôt d'une liasse approuvée par le Recteur).

ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES

L'établissement s'engage expressément à fournir la prestation convenue dans les conditions fixées par la documentation de l'établissement. Le ou la candidat(e) prend connaissance du règlement de l'école et s'engage à le respecter.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur en vigueur dans sa globalité

Les parents ou le représentant légal, ou bien encore l'élève elle-même :

- Déclarent inscrire l'élève désigné(e) ci -avant auprès de l'établissement,
- Déclarent avoir pris connaissance et gardé un exemplaire du présent contrat,
- S'engagent à en respecter les clauses,
- S'engagent à payer l'intégralité des frais de scolarité, options et fournitures professionnelles comprises, conformément au tarif en vigueur et à l'échéancier figurant au verso du contrat.

CONDITIONS GENERALES

Article 1 -RESILIATION PAR LE REpondant FINANCIER/ANNULATION :

Le répondant financier signataire du présent contrat de scolarité devra **informer l'Etablissement par lettre recommandée avec accusé de réception** de sa décision d'annulation ou de résiliation de l'inscription, qui pourra être acceptée dans les conditions suivantes :

- 1 - Si cette décision intervient dans les 10 jours après la signature du contrat, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.
- 2 - Si cette décision intervient dans un délai supérieur à 10 jours à dater du jour de la signature du contrat, et avant la rentrée scolaire, l'annulation entraîne la perte totale de l'acompte versé à l'Etablissement
- 3 - Si l'annulation est pour cause de force majeure (grossesse pathologique, dépression nerveuse avec hospitalisation, décès) l'élève doit le signaler par lettre recommandée avec accusé de réception en fournissant les justificatifs ; il peut résilier le contrat. **Dans ce cas seules les prestations dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat + un trimestre.** Dans tous les autres cas, la totalité de la scolarité est due.

Article 2 -ANNULATION PAR L'ETABLISSEMENT

Lorsque l'effectif minimum de dix élèves n'est pas atteint quinze jours avant la date prévue de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'élève est inscrit(e), l'établissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes perçues sera remboursée. Conformément aux Articles 1152 et 1231 du code Civil, lorsque l'établissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées, augmentées éventuellement d'une pénalité.

En cas de paiement par prélèvement mensuel, le non respect des échéances prévues entraîne la perte de cette facilité de paiement, l'exigibilité du solde annuel des frais de scolarité, ainsi que l'exclusion de l'élève. Tous frais engagés au titre de frais bancaires liés à un impayé seront facturés. A défaut de règlement dans les délais prévus une majoration des intérêts au taux légal en vigueur sera appliquée sur les sommes dues ainsi qu'une clause pénale forfaitaire fixée à 10 % pour tenir compte des frais de recouvrement engagés. Un escompte de 3 % est accordé pour tout règlement global de l'annuité scolaire en une seule fois le jour de la rentrée.

Article 3 - DISPOSITIONS SPECIALES POUR LES NON - RESIDENTS EN FRANCE

Les élèves et/ou répondants n'ayant pas la qualité de résidents en France ne peuvent bénéficier du paiement en plusieurs échéances que si un engagement de caution solidaire est fourni (chèque du montant de la totalité de la scolarité) lors de l'inscription par une personne ayant cette qualité, salariée depuis au moins deux ans en France

Signature du répondant financier :

Fait en deux exemplaires à Lyon, le
Signatures

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

L'établissement	L'élève :	Le père :	La mère

Ce document doit être retourné impérativement accompagné de l'autorisation de prélèvement, du RIB ainsi que le tableau des échéanciers

BAC PRO (Seconde – Première – Terminale)
SITUATION FINANCIERE
Nom..... Prénom.....

	Téléphone du domicile	Téléphone du travail	Téléphone portable	Téléphone fax
Père :				
Mère :				
Élève :				
EMAIL PARENTS :		EMAIL ELEVE :		

◆ MONTANT DE LA FORMATION :
 €

◆ Acompte : 600 € réglé le
◆ Fournitures : 590 € réglé le.....
◆ COMPTANT : (-3%) **4074 ***
◆ PAIEMENT ECHELONNES :
Mensualités **11 Prélèvements:.....** **327.27 ***
ou 11 Chèques (à déposer à l'inscription) :..... **327.27 ***
Trimestriels **: 3 Prélèvements :.....** **1200 ***
ou 3 Chèques (à déposer à l'inscription) : **1200 ***

(Septembre – Décembre- Mars)

Chèques déposés le

* cocher l'option choisie

Prise en charge : Organisme :.....Date :
Montant :
Solde à la charge du stagiaire :
ECHEANCIER SUR 3 ANS | Nb : Merci d'agrafer ce document à votre RIB et l'autorisation de prélèvement

MOIS	Prélèvement	Chèque	Date	MOIS	Prélèvement	Chèque	Date	MOIS	Prélèvement	Chèque	Date
ACOMPTE 1^{ère} année 600 € date				AOUT	ACOMPTE 2^{ème} année 600 €			AOUT	ACOMPTE 3^{ème} année : 600€		
SEPT				SEPT							
OCT				OCT							
NOV				NOV							
DEC				DEC							
JANV				JANV							
FEV				FEV							
MARS				MARS							
AVRIL				AVRIL							
MAI				MAI							
JUIN				JUIN							
JUIL				JUIL							

SIGNATURE STAGIAIRE

SIGNATURE PERE

SIGNATURE MERE